

Service de l'école inclusive

Circonscription ASH

Site du Jardin d'Essai
Accès par l'avenue Patrick Saint-Eloi
97139 Les Abymes

☎ 0590 47 84 32
✉ ce.ien9710937s@ac-guadeloupe.fr

ÉCOLE Information École inclusive
0 805 805 110 Numéro vert
INCLU- Un numéro unique
SIVE pour vous accompagner
dans la scolarisation
de votre enfant
en situation de handicap.



SEGPA

Section d'enseignement général et professionnel adapté

Présentation :

Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Description :

La classe est intégrée dans un collège. Elle regroupe un petit groupe d'élèves (16 maximum) pour individualiser le parcours de chacun.

L'organisation spécifique de la scolarisation des élèves du collège bénéficiant de la section SEGPA se caractérise par un enseignement au sein de la SEGPA, des séquences d'apprentissage avec les élèves des autres classes et la mise en œuvre de projets communs entre les classes de la SEGPA et les classes du collège. La SEGPA a pour ambition l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, de connaissances, de compétence et de culture pour les élèves qu'elle accompagne ainsi l'accès à une formation professionnelle conduisant au minimum à une qualification diplômante de niveau V.

Public concerné :

Une classe SEGPA accueille des jeunes de la 6^e à la 3^e. Ce parcours doit permettre aux élèves concernés d'accéder à une formation professionnelle diplômante ou à la poursuite de leurs études après la 3^e.

Fonctionnement :

Les élèves suivent les mêmes programmes d'enseignement que leurs camarades de section générale, mais avec des adaptations et des aménagements. Les enseignements généraux sont assurés par des professeurs des écoles, de collège ou de lycée. Des professeurs de lycée professionnel sont chargés de l'enseignement pré professionnel. Pendant sa scolarité, le jeune effectue des stages en entreprise (en 4^e et en 3^e). La formation doit permettre à l'élève d'acquérir le socle commun de connaissances et de compétences et de se présenter en fin de collège au diplôme national du brevet (DNB).

Informations pratiques :

Les enseignants doivent proposer à tous les élèves, durant l'année de troisième, la préparation de l'épreuve orale du certificat de formation générale (CFG). Tous les élèves de classe de troisième bénéficiant de la Segpa pourront être présentés au diplôme national du brevet (DNB), plus particulièrement à la série professionnelle (DNB pro).